

## FICHE ACTION COOPERATION

RATTACHEMENT AXE	AXE 4 PDRH	REFERENCES PDRH	421
OBJECTIFS OPERATIONNELS ET STRATEGIQUES ET EFFETS ATTENDUS	La fiche coopération fera l'objet d'une négociation avec l'autorité de gestion et d'un avenant à la convention une fois que les partenaires et les projets d'action communs auront été identifiés par le GAL		
BENEFICIAIRES VISES	Syndicat Mixte du Pays du Lunévillois		
DESCRIPTION DES ACTIONS ELIGIBLES			
CRITERES DE PRIORITE			
DEPENSES ELIGIBLES			
TAUX D'AIDE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- taux d'aide publique : 100% pour les MO publics</li> <li>- taux de FEADER : 55% des dépenses publiques</li> </ul> Montant FEADER prévu 51 857 €		
INDICATEURS DE REALISATION	Nombre de projets de coopération : Nombre de GAL engagés dans un projet de coopération :		